

FICHE DE PREVENTION

des risques professionnels maritimes

Version n°1 – janvier 2026

Intervention à proximité du propulseur

Objectif : S'assurer que l'intervenant est en sécurité durant toute l'opération.



Avant l'intervention en mer

- ☐ La décision d'intervention est prise par le capitaine ;
- ☐ Un surveillant de l'intervention est clairement désigné ;
- ☐ Le moteur est coupé (clé retirée, consignation…) ;
- ☐ Aucun outil, pièce ou élément mobile ne peut entraîner une remise en mouvement accidentelle ;
- ☐ Le propulseur est immobilisé ou mis en position de sécurité ;
- ☐ Un système de communication est clairement défini (message oral, gestes codifiés …) ;
- ☐ Le signal clair de fin d'intervention (ex. « TOP REMONTÉE ») est connu de tous ;
- ☐ L'intervenant est relié en permanence au navire (bout ou autre dispositif équivalent) ;
- ☐ L'effectif présent à bord est identifié avant la mise à l'eau de l'intervenant.

Pendant l'intervention

- ☐ Le surveillant de l'intervention maintient en permanence un contact visuel avec l'intervenant ;
- ☐ Aucun changement de poste sans transmission claire de l'information ;
- ☐ Aucun ordre de redémarrage ne peut être donné tant que l'intervenant n'est pas sorti de l'eau.

Après l'intervention

- ☐ La remontée de l'intervenant est constatée visuellement par le responsable de l'intervention ;
- ☐ Le responsable valide la fin d'intervention ;
- ☐ Le signal clair de fin d'intervention (ex. « TOP REMONTÉE ») est annoncé et répété au capitaine ;
- ☐ Un dernier contrôle visuel du plan d'eau et de l'environnement est effectué;
- ☐ Le capitaine peut assurer le redémarrage du moteur.